

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 19 JUILLET 2017 A 20H30**

Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

• **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Présents : M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, M. Florent LAMOISSIERE, Mme Jacqueline LODS, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, Mme Anne-Sophie PESSAY.

Excusé : M. Jean-Marc DESVIGNES (procuration à M. Christophe FOURNIER).

Citoyen d'honneur présent: M. Philippe CHARLET.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme PERILLAT-CHARLAZ Christiane, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Il est procédé au tirage au sort des 7 prochains citoyens d'honneur.

LES PERSONNES TIREES AU SORT SONT : Mmes BOULMER, Annick BROGLE, Jeanine DESGRANGES, Marianne, Sylvia ELGUIR, MM. Marc RIOU, Bernard SOLLERO, Patrick WATTIEZ.

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

- **Convention avec l'association du patrimoine.**

Vote à l'unanimité.

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1er juin

M. Le Maire Christophe FOURNIER fait approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Vote à l'unanimité

2) Convention Patrimoine : Mme Anne-Sophie PESSAY, responsable juridique, a rédigé une convention entre la commune et l'association pour la sauvegarde du patrimoine, afin de déterminer les rôles, les droits et devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'animation de la Maison des Patrimoines. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer ce document.

Vote à l'unanimité

3) Finances : Budget eau, décision modificative :

Afin de reverser à l'agence de l'eau la redevance pollution due pour l'année 2016, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°1 sur le budget de l'eau :

c/701249 : reversement agence de l'eau : +1038€

c/6218 : personnel : - 1038€

Vote à l'unanimité.

4) Syndicat Mixte des Glières :

Le Syndicat Mixte des Glières arrive à son terme le 12 octobre prochain. Il sera prorogé avec la répartition suivante :

- 8 délégués pour le Conseil départemental, 1 délégué pour chaque commune représentée, 1 délégué pour chaque communauté de Communes ou Communauté d'Agglomération (intégrées cette année). En ce qui concerne les moyens financiers dont le Syndicat Mixte des Glières peut choisir de se doter, deux solutions sont envisageables : la conservation du budget actuel de 100000€ (soit une participation de 1000€ pour ENTREMONT au lieu de 2500€ précédemment) ou l'augmentation dudit budget jusqu'à 200000€ (soit une participation financière de 2000€ pour ENTREMONT). L'augmentation du budget permettrait d'envisager un certain nombre de projets structurants tels que la requalification de l'accueil touristique sur le Plateau mais aussi la réalisation d'un certain nombre d'actions relatives aux Espaces Naturels Sensibles.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, choisi d'opter pour le plan de financement N°2 soit un budget de 200000€ et une participation financière pour ENTREMONT de 2000€.

VOTE : 7 VOIX POUR ET 4 CONTRE.

5) EPF : nomination d'un suppléant :

Suite à la démission de M. Laurent BADONE de son rôle de conseiller municipal, il s'agit de nommer un nouveau délégué suppléant au sein de l'Etablissement Public Foncier, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ étant déléguée-titulaire.

Est élue déléguée-suppléante : Mme Anne-Sophie PESSAY.

Vote à l'unanimité.

6) Rythmes scolaires :

Suite au sondage effectué auprès des familles de l'école Tom MOREL, qui ont montré une volonté quasi unanime d'un retour à la semaine des 4 jours, un conseil municipal privé s'est réuni le 22 juin et a choisi de suivre l'avis des familles. Cette décision a ensuite été validée par le conseil d'école le 27 juin puis par le comité de pilotage du PEDT lors de sa réunion du 4 juillet.

Ainsi, vu le décret paru le 26 juin 2017, le conseil municipal approuve la semaine des 4 jours et décide de fixer, pour la rentrée 2017-2018, les horaires de l'école Tom MOREL comme suit : **lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8H30/11H30-13H/16H.**

Vote à l'unanimité pour la semaine des 4 jours et les horaires de l'école.

7) Ouverture poste périscolaire :

Au vu de la nouvelle organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2017-2018, le conseil municipal décide de reconduire le poste de l'agent en place, Mme Gwenaëlle QUERNEC pour le temps périscolaire, soit 4,24 heures/semaine annualisés, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

Vote à l'unanimité.

8) Décisions du Maire :

- Logement abbaye : l'appartement N°8 a été attribué à M. HUYARD à compter du 1^{er} juillet 2017.

- Poste ATSEM : après l'examen de plusieurs candidatures, Mme Laura RICHARD a été choisie pour occuper le poste d'ATSEM à la rentrée prochaine, soit du 31 Août 2017 à mi-juillet 2018.

- Contrats Crèche GRAND-BORNAND : les contrats d'accueil pour les enfants seront établis ou reconduits (3 enfants seront concernés).

9) Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) :

Il est exposé que les gestionnaires des ERP (Etablissements Recevant du Public) et des IOP (Installations Ouvertes au Public) ont désormais l'obligation de mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité. Pour ce faire, le Groupe QUALICONSULT, mandaté par le conseil municipal, a rendu un rapport en novembre 2016 concernant la salle des fêtes (le seul ERP en 4^{ème} catégorie) en proposant un agenda des travaux à réaliser. Il nous faudra réaliser un calendrier similaire pour les autres ERP ou IOP de la commune (école, bibliothèque, église, cimetière, Agospace, etc...) qui sont en 5^{ème} catégorie.

Le conseil municipal approuve l'agenda d'accessibilité pour la salle des fêtes et autorise M. le Maire à déposer la demande d'AD'AP auprès du préfet.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à faire réaliser l'agenda d'accessibilité pour les autres ERP et IOP et à en déposer la demande auprès de la préfecture.

Vote à l'unanimité

10) Questions diverses :

- Subvention : Une subvention de 12000€ a été accordée par le conseil départemental pour la rénovation des logements communaux.

- Travail d'intérêt général (TIG) : Suite à notre demande au juge d'application des peines du Tribunal de BONNEVILLE et à l'avis favorable du Procureur de la République, la liste des travaux que nous avons proposés (entretien, environnement et manutention) ont été inscrits sur la liste du ressort du Tribunal. Nous pouvons, en conséquence, recevoir désormais des personnes condamnées à cette peine, en relation avec le travailleur social du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. A-Sophie PESSEY va prendre contact avec les services concernés.

- Prévention des Risques Professionnels : la conseillère de prévention, Mme GAGNEUX, a rencontré tous les membres du personnel communal afin de mettre en place le document unique qu'elle nous a présenté le 18 juillet. Il rassemble les évaluations des risques dans notre collectivité. Mme GAGNEUX va rédiger un Plan d'actions à mettre en place. Par ailleurs, chaque service a reçu son registre santé-sécurité qui sert à notifier les problèmes rencontrés.

- Décharge de l'Overan : Nous avons reçu les résultats de la deuxième campagne d'analyse IBGN dans l'Overan (analyse des invertébrés indicateurs de la qualité de l'eau). Comme à l'automne, ces résultats indiquent une très bonne qualité de l'eau superficielle, en amont comme en aval de la décharge. Il reste à collecter et analyser les échantillons d'eau souterraine en août pour avoir tous les résultats des analyses complémentaires demandées à ce stade par la Direction Régionale de l'Environnement et du Logement (DREAL).
- Annexes sanitaires PLU : une réunion de travail a eu lieu avec Mme HELWANI du cabinet NICOT au sujet du schéma directeur et du zonage de l'assainissement ainsi que du schéma de gestion des eaux pluviales. Une restitution au conseil municipal aura lieu en août afin que le dossier soit finalisé pour l'arrêt du PLU prévu en septembre.
- Chantier d'Histoire et d'Architecture Médiévales : 12 jeunes bénévoles poursuivent le chantier de réfection du mur de soutènement de l'église abbatiale avec leur encadrement. Les travaux assureront la consolidation et la restauration des murs avec une finition dite « à pierre-vue » réalisée au mortier de chaux hydraulique naturelle. Le chantier, qui a débuté le 10 juillet se terminera le 28 juillet pour la campagne 2017.
- Guide du patrimoine des Pays de Savoie : Notre GPPS, Anne-Christine PESSEY, a convié, le 12 juillet dernier, les professionnels du tourisme local à participer à une visite du village, depuis la fresque de la mairie jusqu'à l'église abbatiale. Employée également pour l'été par la Communauté de Communes des Vallées de THÔNES, elle propose des visites de l'église et du musée le mardi à 15h et des ateliers calligraphie et blason pour les familles, le vendredi à 15h, sur inscription dans les offices de tourisme de THÔNES ou de SAINT-JEAN de SIXT.
- Alimentation en eau des Auges : la réception des travaux se fera prochainement.
- Journal communal : un mail sera envoyé aux associations pour qu'elles nous envoient un article ; un encart dans l'info du mois sera aussi prévu.
- Logements : Il y a deux offres de logements : un T4 à la mairie et un T3 à l'Abbaye. En ce qui concerne le T4, un dossier a été déposé et obtient un avis favorable du conseil pour une entrée au 1er Août. En ce qui concerne le T3 : 2 dossiers ont été déposés et seront examinés par la commission logement.
- Réunion CCAS : elle aura lieu le mardi 25 juillet et concernera notamment la préparation de la fête des aînés.
- AG de l'office de tourisme de Thônes : A-Sophie a assisté à l'AG de l'office de tourisme communautaire de THÔNES dont nous faisons partie depuis janvier 2017, moyennant une participation de 700€ qui nous sont retirés des attributions compensatoires, la Cotisation Foncière des Entreprises étant maintenant perçue par la CCVT.
- Liaison douce de la Côte : elle a été réalisée par l'entreprise CROKET' Service-Environnement pour un montant de 1272€ TTC.
- Travaux : * En ce qui concerne l'aménagement du Chef Lieu, l'entreprise PUTHOD interviendra pour la plantation d'arbustifs fin août-début septembre. La stèle a été habillée en granit du Tarn par l'entreprise DUBY pour 5400€ TTC ; le souvenir Français participera à hauteur de 1000€. L'éclairage de la stèle sera concomitant à celui des lampes publiques
 * Une fuite d'eau s'est produite devant le Chalet de l'ADP : l'entreprise CECCON, qui a réalisé les travaux, a pris en charge les réparations.
- Enfouissement des réseaux secs aux Plains : il a été pris en charge financièrement par les riverains.

La séance est levée à 22h19.

A Entremont, le 19 juillet 2017

Le Maire,
Christophe FOURNIER,

